



**MAIRIE DE  
LOUPIAC**

Loupiac, le 8 septembre 2022

**CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN SEANCE ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil municipal, en séance ordinaire, aura lieu à la mairie :

**Mercredi 14 septembre 2022  
A 20 heures**

**En l'absence de quorum, pour le conseil municipal du 7 septembre 2022, la séance du 14 septembre 2022 pourra se tenir sans condition de quorum.**

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire  
Jean-José BONNERON



**Ordre du jour :**

- ✓ Approbation du compte rendu du 7 juillet 2022
- ✓ Recrutement d'agents contractuels de remplacement (délibération de principe)
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet
- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
- ✓ Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet
- ✓ Cercle Généalogique et Historique Garonnais – subvention exceptionnelle
- ✓ Retrait de la délibération n°45-2021 - convention relative aux frais de scolarité entre la commune de Loupiac et les communes de Béguey, Cadillac et Rions.
- ✓ Frais de scolarité versés par la commune d'origine à la commune de Loupiac – montant forfaitaire annuel par élève.
- ✓ Election du 3<sup>e</sup> adjoint
- ✓ Questions diverses.